



Brocante & vide grenier de Fourqueux

Dimanche 4 juin 2023 de 8H30 à 18h

Emplacement réservé à l'organisateur.

EMPLACEMENT N° :

NOM DE L'EXPOSANT :

PRENOM :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

TEL :

E-MAIL :

INSCRIPTION A L'ESPACE PIERRE DELANOË **2 PLACE VICTOR HUGO 78112 SAINT-GERMAIN-E N-LAYE**

- **POUR LES RIVERAINS SOUHAIANT S'INSTALLER DEVANT LEUR DOMICILE : à partir du 13 mars 2023**
 - Du 2 rue aux oies au croisement de la rue des Boulettes
 - Rue de Saint Germain au rond-point de la croix rouge à l'intersection de la rue du Marechal Foch (sauf cours Boivin et Martin)
 - De l'intersection rue de Saint Germain/Saint Nom au 20 rue du maréchal Foch
- **POUR LES SAINT-GERMANOIS : à partir du 20 mars 2023**
- **POUR TOUS : à partir du 27 mars 2023**
- **POUR LES PROFESSIONNELS : à partir du 14 mars 2023 – Réponse la semaine du 17 avril 2023**

JOURS ET HORAIRES DES INSCRIPTIONS

- Lundi 14h-17h30
- Mardi 9h15-12h
- Mercredi 14h-17h30
- Jeudi 9h15-12H
- Samedi 25 mars, 15 avril et 13 mai 2023 de 9h-12h
- Pas d'inscription du 24 au 29 avril 2023

FIN DES INSCRIPTIONS le 24 mai 2023

Les dossiers par courrier ou mail sont à nous retourner avant le 24 Mai 2023 (cachet de la poste faisant foi ou envoi du mail) à L'Espace Pierre Delanoë :

- Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée pour recevoir le numéro de stand
- Règlement par chèque à l'ordre du trésor public

N° de stand(s) communiqué(s) par retour du courrier.

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

LES PLACES NE SONT NI REMBOURSABLES, NI ECHANGEABLES APRES LE 28 MAI 2023

PIECES A FOURNIR (Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Pour les particuliers

- Photocopie de la pièce d'identité de l'exposant recto verso ou passeport en cours de validité
- Les 2 engagements à titre précaire du domaine public (organisateur et exposant joints au dossier d'inscription) complétés et signés
- Enveloppe timbrée libellée au nom et adresse du demandeur (pour les dossiers envoyés par courrier)
- Règlement par chèque bancaire à l'ordre du trésor public ou espèces pour les inscriptions sur place
- Pour les Saint-Germainois : présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour les professionnels :

- Nous consulter

TARIFS délibération Tarifs municipaux 2023

STAND DE 3M	PRIX TTC	QT	PRIX TOTAL	ESPECE (faire l'appoint)	CHEQUE NOM DE LA BANQUE	CHEQUE NUMERO
Particuliers Saint-Germainois	20€					
Particuliers hors-commune	40€					
Professionnels	105€					
Professionnels restauration sans métrage	110€					

Merci de nous préciser la dimension de votre parasol/tonnelle : X.....M.

Emplacement souhaité :

Liste non exhaustive des objets mis en vente à compléter obligatoirement (ART.L310-2 du code du commerce) :

- | | | | |
|---|--|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vêtements | <input type="checkbox"/> Mobilier | <input type="checkbox"/> Livres | <input type="checkbox"/> Tableaux |
| <input type="checkbox"/> Accessoires déco | <input type="checkbox"/> Jeux et jouets | <input type="checkbox"/> Vaisselles | |
| <input type="checkbox"/> Accessoires mode | <input type="checkbox"/> Matériel de bricolage | <input type="checkbox"/> CD/jeux vidéo | |
| <input type="checkbox"/> Petit électroménager | <input type="checkbox"/> Autres : | | |

INTERDIT A LA VENTE : aliments, alcools, armes, explosifs, animaux vivants, copie gravée de cd/dvd/cassettes audio/vidéo/ jeux.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Nom : Prénom : Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Atteste sur l'honneur :

En tant que particulier : ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) et ne pas avoir participé à deux autres manifestations similaires au cours de l'année civile

En tant que professionnel : Etre soumis au régime de l'article L310-62 du code du commerce

Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

N° de registre du commerce des métiers

Délivré par Le

M'engage : à occuper moi-même, sous réserve d'admission par l'espace Pierre Delanoë, l'emplacement qui m'a été attribué

En cochant la case ci-contre, je confirme avoir donné mon accord exprès à la collecte de mes données personnelles dans le cadre du contexte exposé dans le règlement intérieur

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepte les conditions définies par les organisateurs. Et m'engage à les respecter scrupuleusement, déchargeant de ce fait les organisateurs de toute responsabilité.

FAIT LE .../...../2023 A :

SIGNATURE DE L'EXPOSANT



**ENGAGEMENT DE LOCATION
A TITRE PRECAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

EXEMPLAIRE EXPOSANT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

ET L'OCCUPANT

Nom - Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

DUREE : Dimanche 04 juin 2023 de 5h30 à 18h00

REDEVANCE ET ACCESSOIRES

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de [] € que l'occupant s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.

NATURE DE L'OCCUPATION

Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage. L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.

De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.

L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-greniers dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.

RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

SIGNATURE DE L'EXPOSANT

Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



**ENGAGEMENT DE LOCATION
A TITRE PRECAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

EXEMPLAIRE ORGANISATEUR

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

ET L'OCCUPANT

Nom - Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

DUREE : Dimanche 04 juin 2023 de 5h30 à 18h00

REDEVANCE ET ACCESSOIRES

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de [] € que l'occupant s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.

NATURE DE L'OCCUPATION

Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage. L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.

De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.

L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-greniers dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.

RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

SIGNATURE DE L'EXPOSANT

Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE